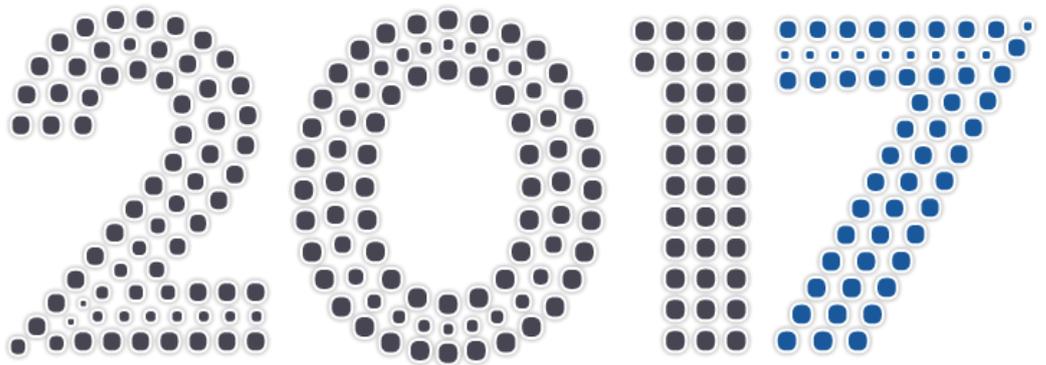
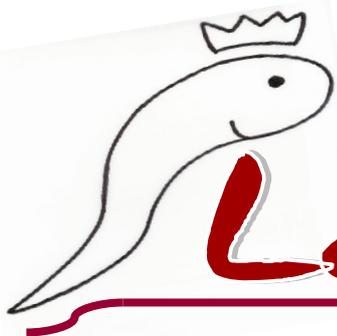


# Le Tétarot

la page municipale de Colondannes n°10



Directeur de la publication: V. Caboche responsable édition: P. Elle Crédits photos: V. Caboche F. Porcher L. Caboche



# Le Tétarot

## Le mot du Maire



Bonjour à toutes et à tous,

Je suis ravie de vous présenter de nouveau, notre «Tétarot» pour l'édition janvier **2017**. Il sera accompagné de nos couleurs car cette année **2017**, est une année où l'on est appelé à voter pour les élections présidentielles et législatives.

A travers ce bulletin, vous découvrirez les événements marquants dans l'ordre chronologique de notre 2<sup>ème</sup> semestre **2016** : l'incendie déclaré aux Combes, les courses cycliste, nos chantiers en cours... etc.

Le conseil municipal, toujours présent à mes côtés, dans les projets que nous avons entrepris, me fait le plaisir d'avancer dans un esprit d'équipe qui nous permet d'obtenir de bons résultats. Comme par

exemple la réhabilitation du logement au **42 Grande Rue**, pour lequel le marché nous a permis de déterminer les entreprises qui débiteront très prochainement les travaux.

Je suis fière de travailler aux côtés de personnes motivées, qui me soutiennent à travers leur présence mais aussi par leur participation aux actions et cérémonies qui animent notre commune.

En ce qui concerne les dossiers de demande de subvention, nous avons reçu une réponse positive pour le Fond de Concours de la Communauté de Commune du Pays Dunois pour une aide financière au taux de **20%** pour les travaux d'aménagement du logement **42 Grande Rue**.

Au contraire et à ma grande surprise, le Conseil Départemental nous a refusé la subvention pour travaux de sécurité concernant l'aménagement du passage sécurisé des élèves et piétons de l'Allée des Platanes.

Nous avons sollicité également au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'exercice **2017**, une aide financière pour la réfection de la toiture du bâtiment de la mairie.

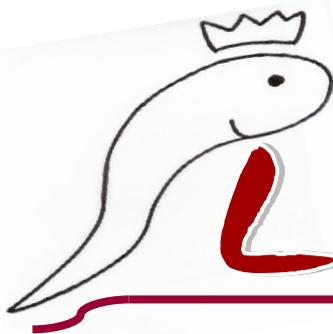
Avant de vous laisser découvrir cette édition, je voulais porter à votre connaissance le périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes du Pays Dunois, du Pays Sostranien et de Bénévent/Grand-Bourg dont nous faisons partie depuis le **1er janvier 2017**.

Enfin, je vais vous laisser le plaisir de lire les articles qui suivent, mais auparavant, le conseil municipal se joint à moi, pour vous présenter, habitants de la commune et lecteurs du Tétarot, nos vœux les meilleurs pour cette année **2017**.

Heureuse année à vous et bonne lecture.

Votre Maire

**Valérie Caboche**



# Le Tétarot

\*\*\* JUILLET \*\*\*

## Façade mairie

L'entreprise Aussourd, qui avait débuté le chantier avec un peu de retard suite aux intempéries du printemps dernier, a finalement terminé.



à hauteur de 50%, soit un montant de 10 917,75€. Il reste donc à la commune à prendre en charge les 50% restants, soit 10 917,75€.



La mairie a refait peau neuve, avec la réfection des enduits des pignons et façade arrière.

Le montant des travaux s'élève à 21 835,50€<sup>HT</sup>.

Notre demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, nous a été accordée



## Incendie aux Combes

Jeudi 28 juillet au matin, un incendie s'est déclaré dans les bruyères des Combes. La commune a été informée rapidement grâce à un promeneur habitué des lieux. Les pompiers ont été appelés et sont intervenus au plus vite pour gérer cet incendie qui prenait de l'ampleur.

Il a fallu l'intervention des casernes de la Souterraine, Dun le Palestel, Bussière-Dunoise et Guéret.

Plus de 30 000 litres d'eau et 4 interventions au total ont été nécessaires pour réussir à maîtriser l'incendie qui a détruit 2000 m<sup>2</sup> de bruyère environ.

Madame le Maire et son conseil, remercient vivement le promeneur pour sa réactivité qui a permis



l'intervention des pompiers et la sauvegarde de ce site majeur de notre commune.

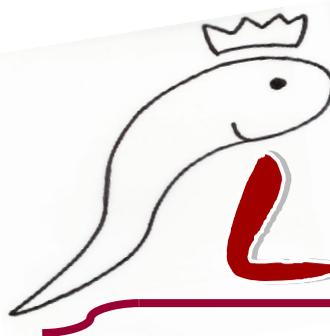
Nous profitons de cet incident, pour rappeler aux usagers, qu'il est interdit de laisser des bouteilles vides, ou verres divers et variés sur le site, mais aussi de

jeter des mégots. Il est rappelé que les barbecues sauvages sont interdits pour des raisons de sécurité.

Tout cela, dans le seul et unique but de préserver le site, ainsi que d'éviter une catastrophe aux conséquences désastreuses.

Merci de votre solidarité et de votre compréhension.





# Le Tétarot

## Nettoyage du n°42 Grande Rue

Après l'accord de la DETR, concernant la restructuration du n°42 Grande Rue en logement locatif, une architecte du cabinet Nuances d'Architecture de Guéret est venue présenter le dossier définitif réactualisé et préparer le futur chantier.

Dans un premier temps, pour pouvoir intervenir sur le terrain et en faciliter l'accès, la commune a demandé à



l'entreprise Priant qui avait répondu dans les plus brefs délais, de débayer la cour derrière la maison, d'abattre deux arbres gênants mais aussi de retirer le lierre qui s'étalait jusqu'à la propriété voisine.

Pour la somme de 1620 €uros, les travaux ont été réalisés dans les dé-

lais demandés mais surtout dans des conditions professionnelles.



## \*\*\* AOUT \*\*\*



Comme convenu, l'Auberge a ouvert ses portes cet été.

A cette occasion, Mme le Maire et son conseil, ont souhaité organiser un buffet dînatoire pour encourager et remercier Vanessa et Franck Gausseu, les nouveaux exploitants de l'Auberge du Prieuré.

Le champagne accompagné de ses amuse-bouches attendaient les invi-



tés sur un buffet au couleurs de l'été. Mme le Maire Valérie Caboche et son conseil municipal, en présence de M. Chaput, maire honoraire, et de clients fidèles, ont souhaité la bienvenue à ce couple avec trois enfants inscrits dans les écoles proches du secteur, qui participe activement à la vie de la commune.





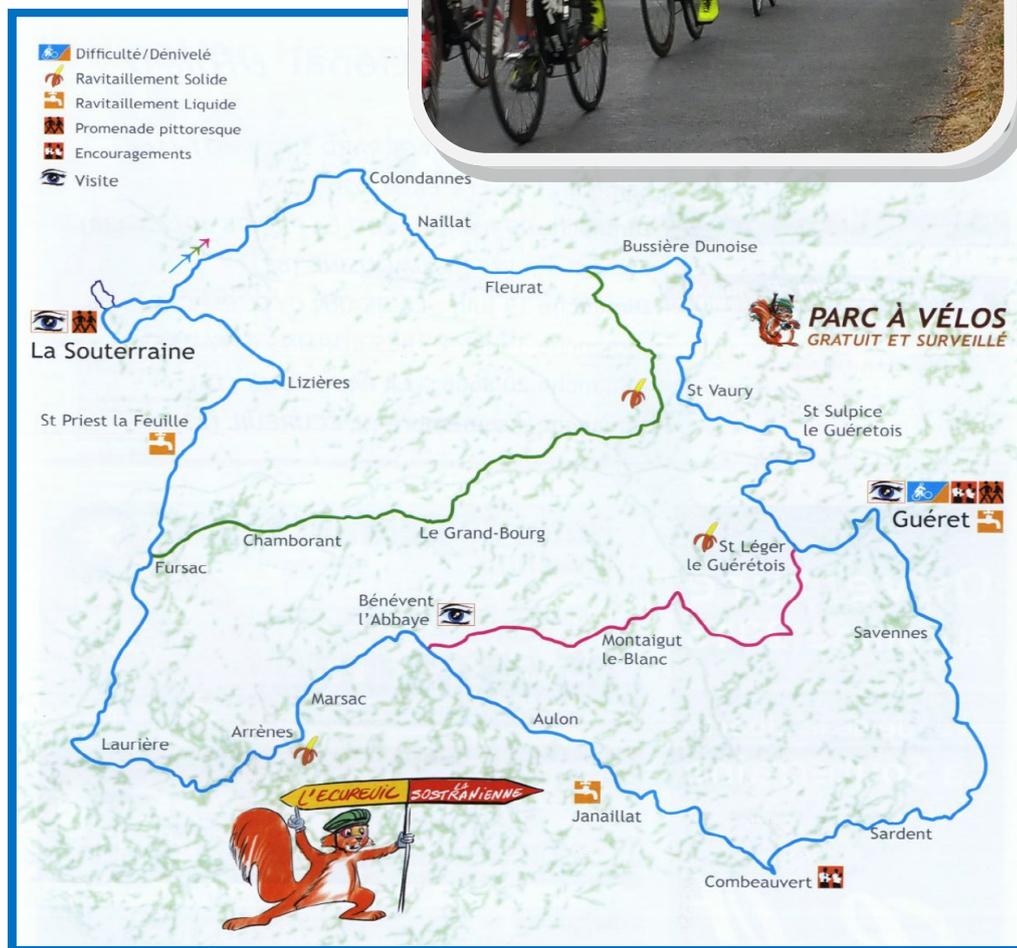
# Le Tétarot

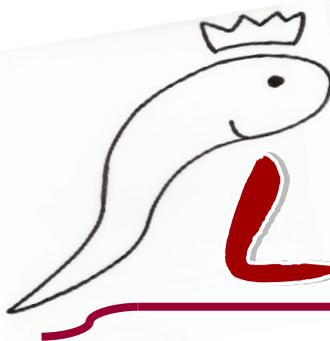
\*\*\* SEPTEMBRE \*\*\*

Le dimanche 4 septembre 2016, notre commune se trouvait sur le circuit de la course « L'Ecureuil ». C'est une épreuve chronométrée sur 147 km avec un dénivelé de 2207m, une épreuve sportive organisée par Vélo 23. C'est un événement phare au plan départemental et régional au sein de cette nouvelle grande région.

Un circuit de routes sinueuses et vallonnées creusoises, avec la côte de Métairie (41km), l'ascension du Maupuy (50km) mais aussi celle de Saint-Goussaud (107km).

Tout s'est bien déroulé grâce à la participation de tous les signaleurs, sans lesquels ces manifestations n'auraient pas lieu. C'est pour cette raison que le comité d'organisation de Vélo 23 a souhaité leur offrir le verre de l'amitié à la salle du foyer rural de Naillat le vendredi 14 octobre 2016 à 18h30.

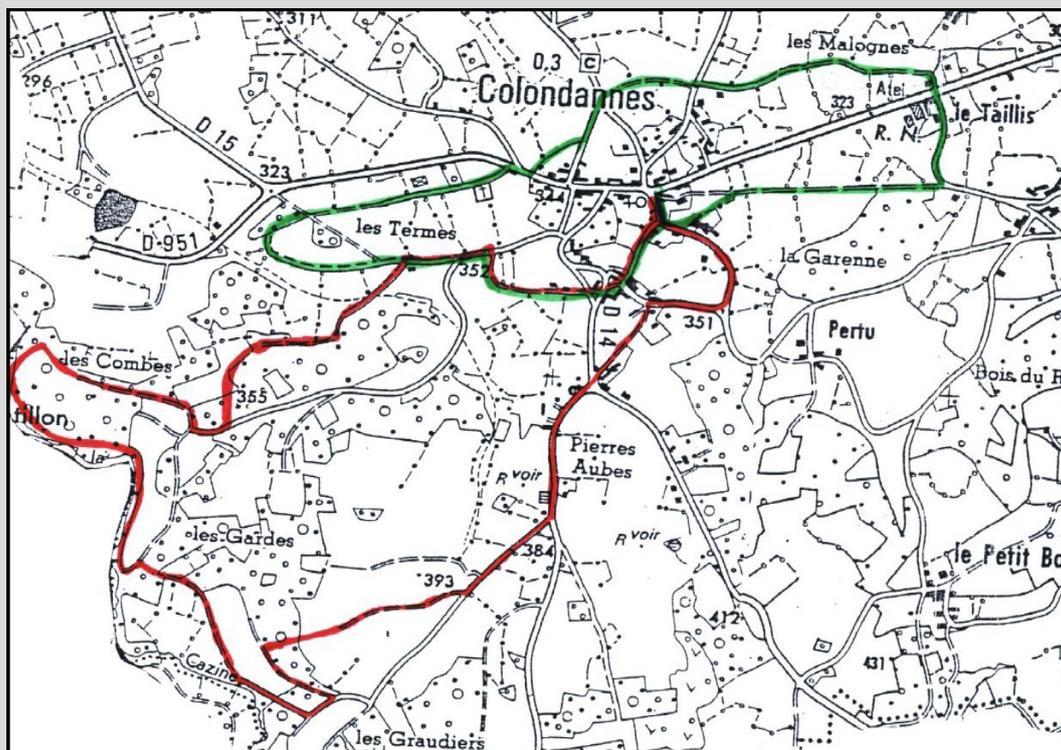




# Le Tétarot

## Chemins au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée

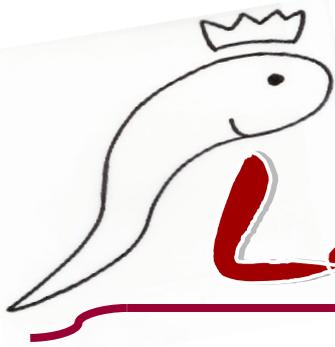
Après délibération, le conseil municipal décide de demander l'inscription des chemins de la commune de Colondannes au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Creuse. Ce sont des chemins ouverts au public.



CartoExploreur 3-copyright IGN- projection Lambert II étendu/NTF ©FFRP pour les itinéraires et sentiers de randonnées GR®, GRP®, PR®

- 1) L'itinéraire du « [circuit des Gardes et des Combes de la Cazine](#) » faisant partie des cinquante balades d'intérêt départemental, sélectionnées dans le topoguide « la Creuse...à pied ».
- 2) « [Circuit du Taillis aux Termes](#) » d'intérêt communautaire (dossier traité par la communauté de communes du Pays Dunois)





# Le Tétarot

## Association Multi-loisirs

Pour la deuxième année consécutive, l'association multi-loisirs a organisé son videgrenier sur la journée, le 3<sup>ème</sup> dimanche de septembre.



Les résultats ont été une fois de plus concluants malgré le temps qui aurait pu changer la donne.

Les animations diverses ont accompagné cette journée: les bonnes affaires, les gourmandises telles que les crêpes et les sandwiches mais aussi les plaisanteries du village racontées à la buvette étaient au rendez-vous. L'incontournable pesée du panier garni a clôturé cette agréable journée.

## Indemnité de conseil au Receveur Municipal

Le conseil municipal, considérant que Monsieur Nicolas RIGONNET du trésor public de Dun le Paestel, assure des prestations de conseil depuis le 01 mars 2016, décide:

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et

d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté intermi-



TRÉSOR PUBLIC

nistériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Nicolas RIGONNET, receveur municipal.

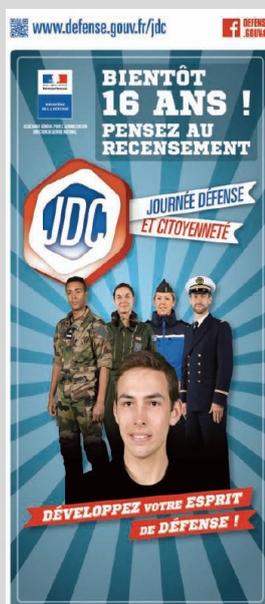
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :

<http://www.mon-service-public.fr>

En se créant un espace personnel.

**Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16<sup>ème</sup> anniversaire et dans les trois mois suivants.**

A l'issue de cette démarche, la maire remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).



88 rue du pont Saint-Martial 87000 Limoges

**Accueil téléphonique uniquement :**

**05 55 12 69 92**

Du lundi au jeudi de : 08h30 à 11h45/13h30 à 16h00

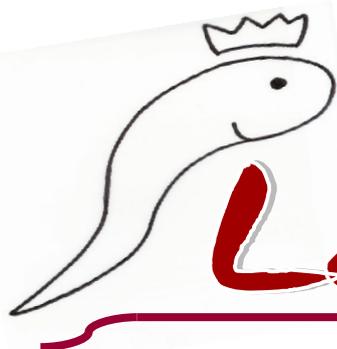
Le vendredi de : 08h30 à 11h45/13h30 à 15h30

[csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

Afin d'accompagner les 780 000 jeunes qui effectuent chaque année leur **Journée défense et citoyenneté** (JDC), la direction du service national lance son application pour Smartphone destinée à faciliter les démarches et donner des informations utiles aux jeunes appelés qui vont, ou qui auront réalisé leur JDC.

Téléchargeable gratuitement sur Apple Store et sur Android.





# Le Tétarot

**Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2015** : approuvé par le conseil municipal le 27/09/2016

La commune utilise principalement pour sa production d'eau potable 3 captages à faible profondeur :

	Débits maxi	Débits mini
Les Vergnes	130 L/mm (mars)	17 L/mm (décembre)
Bougoueix	120 L/mm (mars)	19 L/mm (décembre)
Planterre	75 L/mm (février)	20 L/mm (novembre)

La production maximale de 426 m<sup>3</sup>/jour a été enregistrée en mars. La production minimale est de 84 m<sup>3</sup>/jour en décembre.

En cas de pénurie et notamment en période d'étiage, un forage vient compléter la ressource en eau. Il a été très peu sollicité en 2015. L'utilisation a varié de 2 m<sup>3</sup>/jour en avril à 7 m<sup>3</sup>/jour en février, avec une moyenne inférieure à 4 m<sup>3</sup>/jour au cours de l'année.

Les prélèvements d'eau sont effectués par l'Agence Régionale de Santé qui a confié les analyses au laboratoire départemental d'analyses de la Creuse ou à celui de la Corrèze ainsi qu'au Pôle Expertises et Analyses radioactives de Limoges.

5 mesures de la qualité bactériologique et 5 concernant la qualité chimique ont été réalisées dans le courant de l'année 2015. Les résultats complets ont été affichés et peuvent être consultés en mairie.

Les frais de prélèvement et analyses 2015, s'élèvent à 1 806,63€.

La SAUR réalise également le suivi agronomique sur les parcelles incluses dans le périmètre de protection des captages et transmet son rapport annuel à la commune.

Pour les programmes ultérieurs, la procédure du suivi agronomique se poursuivra auprès des agriculteurs exploitant les terrains en zone de périmètre rapproché des captages.

La commune maintiendra sa vigilance et sa surveillance du réseau et interviendra dans les meilleurs délais possibles en cas de fuite. Elle procédera au remplacement de certaines portions vieillissantes du réseau.

Il est également prévu une extension de réseau au niveau de la Vieu Creuse pour desservir une parcelle communale susceptible de fournir des terrains constructibles.

La commune poursuit ses efforts pour préserver la ressource en eau tout en maintenant les tarifs au même niveau que l'année précédente.



Comme chaque année en juin, le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) qui œuvre pour la sauvegarde du site des Combes de la Cazine, propose une sortie découverte. Il va s'agir en 2017, d'une sortie nocturne qui se déroulera, non pas le 2ème samedi de juin comme à l'accoutumée, mais le 1er samedi du mois, **le 3 juin 2017.**

**Le rendez-vous est fixé à 20h30 aux Combes de la Cazine.** Véronique Daviaud représentant le CEN sera accompagnée de Jean-Michel Bienvenu, ornithologue, et d'un entomologiste.

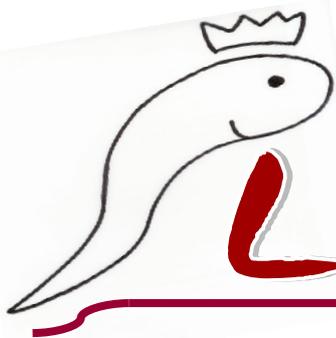
Avec eux, nous découvrirons les oiseaux et les papillons de nuit.



Aussi bizarre que cela puisse paraître, nous signalons aux participants que les **lunettes de soleil sont indispensables.**

En effet, une installation composée notamment d'un phare puissant permettant d'attirer les papillons de nuit, sera mise en place.





# Le Tétarot

## Compteurs électriques LINKY

Depuis 2015, Enedis (ex ERDF) installe des compteurs nouvelle génération dits compteurs communicants Linky et a informé la commune que plusieurs compteurs Linky pourraient être posés sur notre territoire à partir de 2017.



Par délibération du 27/09/2016, le Maire et son conseil municipal, considérant :

- que la commune a pour vocation de servir l'intérêt général alors que les programmes de compteurs communicants visent au contraire à favoriser des intérêts commerciaux
- qu'il n'est pas économiquement et écologiquement justifié de se débarrasser des compteurs actuels qui fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante
- que l'innocuité des ondes et rayonnements émis par les compteurs Linky est fortement contestée et qu'ils sont facteurs de risques pour la santé des habitants ainsi que pour le respect de leur vie privée

- que les compteurs électriques appartiennent aux collectivités.

Ne souhaitent pas soutenir le projet et s'opposent à l'installation de compteurs Linky sur le territoire de la commune de Colondannes.

Cette délibération a appelé des observations de la part de M. le Préfet.

Par courrier en date du 07/10/2016, il précise que le déploiement de cette nouvelle génération de compteurs est une obligation pour les gestionnaires des réseaux publics qui trouve son fondement dans le droit de l'Union européenne et que les collectivités ne peuvent y faire obstacle.

Il rappelle également que la commune a transféré au Syndicat Des Energies de la Creuse (SDEC) sa compétence en matière de distribution d'énergie électrique. En conséquence, il demande le retrait de la délibération susdite entachée d'illégalité qui, sinon, pourrait entraîner des poursuites judiciaires.

Lors de sa séance du 21/12/2016, le Maire et son conseil reconnaissent :

- que les actions en justice auraient un coût non négligeable pour la commune
- que cette opposition ne saurait aboutir face à une volonté nationale et à la pression d'un groupe comme ERDF
- que, selon les termes de M. le Préfet, la commune n'a plus le pouvoir de s'opposer au déploiement de ces

compteurs

Ils rappellent que lors d'une réunion avec les représentant d'ERDF, ceux-ci ont précisé que ces compteurs ne seraient pas installés contre la volonté d'un abonné et considèrent qu'il appartient également aux usagers et abonnés de manifester leur opposition s'ils le souhaitent.

Le Maire et son conseil décident donc de retirer la délibération s'opposant à l'installation des compteurs «LINKY» sur le territoire communal.

En revanche, La commune s'engage à faire parvenir à Enedis dans des délais les plus brefs la liste des personnes refusant l'installation de ces nouveaux compteurs communicants. N'hésitez-pas à venir vous inscrire à la mairie aux horaires d'ouverture du 1er au 20 février 2017.



## Compteurs d'eau:

Concernant les compteurs d'eau, cette compétence étant toujours, à ce jour, du ressort de la commune, le Maire et son conseil ont décidé de refuser l'installation des compteurs communicants sur le territoire de la commune de Colondannes.





# Le Tétarot

## Amendes de police

La commune de COLONDANNES s'est vue attribuer au titre des amendes de police 2015, la somme de 585,29€. Il s'agit d'une aide pour le financement de travaux relatifs à la sécurité routière. Le conseil municipal rappelle que des buses écrasées

et détruites ne permettraient plus l'écoulement correct des eaux de pluie qui stagnaient sur la voie communale n°2. Ce busage a dû être remplacé afin de sécuriser une portion dangereuse de la route dite « des Bordes ». Le montant de ces travaux s'élève à

844,50€ HT suivant la facture d'EVOLIS 23.

Par conséquent, le conseil municipal demande que le montant du produit des amendes de police soit affecté à ces travaux qui sont ainsi financés au taux de 69,30%.

## \*\*\*OCTOBRE\*\*\*

## Suppression du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toutes les communes de 1500 habitants et plus, mais il est désormais facultatif en cas de population inférieure.

Considérant que notre commune compte moins de 1500 habitants et que le Conseil Départemental est compétent en matière d'aide sociale, le conseil municipal, lors de la réunion du 25 octobre, a délibéré en fa-

veur de la dissolution du CCAS au 31 décembre 2016.

Par conséquent, le conseil municipal exercera directement cette compétence et le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

## Demande DETR 2017 : Réfection de la couverture du bâtiment de la mairie

Suite aux abondantes pluies du printemps et aux infiltrations d'eau qui ont endommagé l'isolation et le plafond, il a fallu intervenir en urgence pour protéger le bâtiment de la mairie. Compte tenu de l'état de la couverture fortement dégradé, il est nécessaire de prévoir une réfection complète. Des devis ont été demandés, afin de solliciter pour ce dossier une demande de subvention au titre

de la DETR 2017.

L'offre économiquement la plus avantageuse pour la commune s'élève à 21 064,40€ HT.

Cette opération sera financée de la façon suivante:

- montant des besoins: 21 064,40€

Financement:

- Subvention DETR : 10 352,20€

- autofinancement

Communal : 10 352,20€

21 064,40€

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget 2017.

Le début des travaux pourrait se situer en mai/juin 2017 et s'étaler sur quatre semaines.

## **DETR 2017**

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux



## Hommage à un conseiller municipal décédé : Mr CATTEAU Patrick

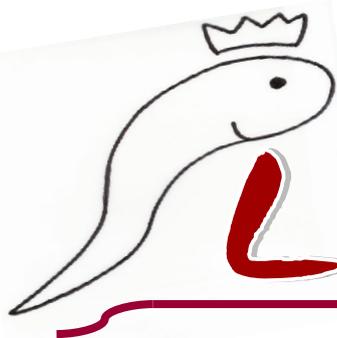
Conseiller municipal au côté de Madame le Maire depuis juin 2015, Mr Catteau Patrick nous a quitté le 23 octobre 2016.

Mme Caboche, Maire, et ses conseillers ont souhaité lui rendre un dernier hommage à la mairie, lieu symbolique de son engagement au sein de la municipalité. Mr Catteau avait su mériter la confiance de tous. Il était serviable et généreux mais aussi très dévoué pour la collectivité.

Son sérieux et sa disponibilité le faisaient apprécier de tous.

Nous nous associons à la douleur de sa famille et apportons tout notre soutien à Régine, son épouse, qui se dévoue toujours au sein du Conseil Municipal pour l'intérêt de la commune.





# Le Tétarot

## Adhésion à Urgence Ligne POLT

Le maire rappelle que par délibération en date du 07 juin 2013 la commune demandait le maintien et la modernisation de la ligne ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT).

Elle expose que l'association Urgence Ligne POLT a fait parvenir son bulletin d'adhésion et que les montants des cotisations ont été nettement revus à la baisse, en particulier pour les petites communes. Elle demande au conseil municipal

de se prononcer sur une éventuelle adhésion de la commune à cette association.

- Considérant que cette association fédère les initiatives et les diverses organisations locales et collectivités adhérentes, en faveur de la promotion et du développement de la ligne et des dessertes ferroviaires de l'axe Paris-Orléans-Limoges-Toulouse,

- Considérant que cet axe représente un enjeu majeur en matière d'aména-

gement du territoire,

- Considérant que son maintien et sa modernisation sont indispensables au développement économique et touristique de la région,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à l'association Urgence Ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse et demande au Maire de verser la cotisation annuelle 2016/2017 s'élevant à 100 €.

## Manifestation à la gare de Saint Sébastien

La direction SNCF veut supprimer plusieurs guichets en Limousin dont St Sébastien, mais aussi dans d'autres régions comme St Pierre des Corps en Indre et Loire.



A terme, c'est tout le dispositif de vente aux guichets qui est menacé. C'est pour cela que la commune de Colondannes était présente parmi d'autres, à la manifestation du 15 octobre 2016 à la gare de Saint Sébastien pour soutenir le maintien du guichet SNCF et s'opposer à la dégradation des dessertes en 2017.

Avec la mise en place du TGV Tours Bordeaux, les horaires des trains vont être modifiés sur la ligne POLT en juillet 2017.

Un projet de grille partiellement pré-

senté laisse apparaître des dégradations pour les usagers de toutes les gares:

- suppression de l'Intercité qui part de Paris à 15h52. Les usagers du Vierzon, Châteauroux, Argenton, Eguzon, St Sébastien, La Souterraine et St Sulpice Laurière perdront une desserte, soit directement, soit en correspondance.
- Impossibilité d'être à Paris avant 9h19 le matin, y compris pour les usagers de la Souterraine
- La correspondance avec l'Intercité de 14h41 ne sera que de 7mn ce qui risque de poser souvent des problèmes, y compris au niveau de la vente
- Augmentation du temps de correspondance, les horaires de départ des Intercités de 16h41 et 17h41 étant avancées, mais pas ceux des TER. Le temps de trajet Paris-St Sébastien va passer au-dessus de 3h.

La Charte du Service Public n'a pas été respectée, et une fois de plus, les usagers vont faire les frais de cette dégradation imposée sans concertation.



Pour terminer cette manifestation, 2 Intercités ont été symboliquement arrêtés 10 minutes, dans la bonne humeur. Puis, les manifestants se sont rafraîchis autour du verre de l'amitié offert par le Comité de Défense de la Gare de Saint Sébastien et autres Services Publics.



# Le Tétarot

\*\*\* novembre \*\*\*

## Nouvelle intercommunalité



Le 2 novembre 2016, un arrêté du Préfet portant sur la fusion des communautés de communes du Pays Dunois, du Pays Sostranien et de Bénévent/Grand Bourg, dit qu'à compter du 1er janvier 2017, il est créé un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre issu de cette fusion. Le périmètre regroupe toutes les communes de ces trois communautés. Son siège est fixé à la Souterraine. Les fonctions de comptable assignataire sont exercées par le trésorier de la Souterraine. Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, la nouvelle communauté de communes exerce l'intégralité des compétences obligatoires prévues par la loi pour la catégorie des communautés de communes, de manière immédiate et sur l'ensemble de son territoire.

A savoir:

1) aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale;

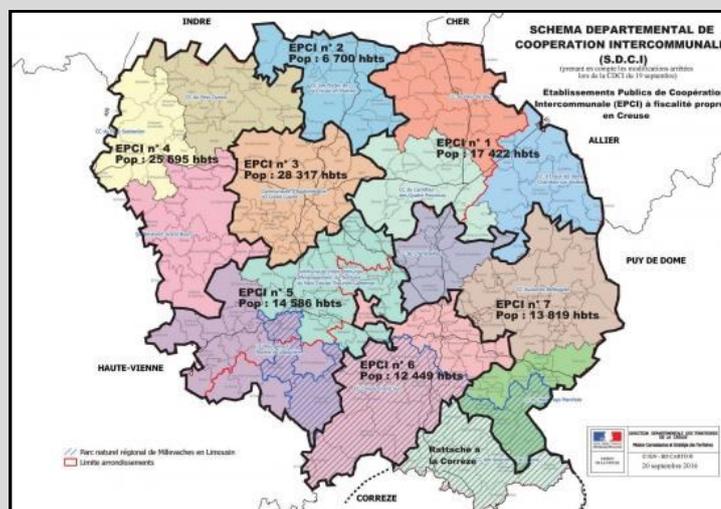
2) actions de développement économique; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme;

3) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage;

4) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés;

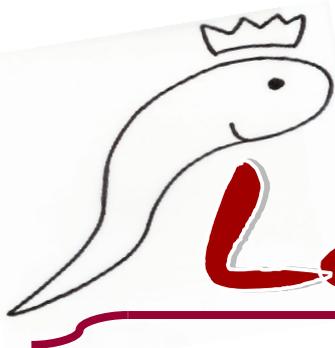
Les compétences optionnelles et facultatives devront être harmonisées, dans un délai d'un an pour les compétences optionnelles et dans le délai de deux ans pour les compétences facultatives.

Durant cette période transitoire, ces compétences sont exercées par le nouvel EPCI à fiscalité propre sur le seul périmètre des anciens EPCI qui les exerçaient avant la fusion.



**11 novembre** cérémonie présidée par Mr Maridet Jean-Noël, 1er adjoint.





# Le Tétarot

\*\*\* décembre \*\*\*

## Allée des Platanes:

En janvier 2016, Mme le maire rappelle qu'après la sortie du bourg de Colondannes en direction de Dun-le-Palestel, malgré la limitation de vitesse à 70 km/h, la circulation est particulièrement dangereuse sur la route départementale 951 pour plusieurs raisons :

- Cette voie est très fréquentée, tant par les véhicules automobiles, poids lourds que par les piétons et notamment les élèves qui se rendent à pieds jusque dans le bourg pour emprunter le car de transport scolaire
- Cette portion de voie est en ligne droite et la vitesse des voitures est souvent excessive
- A l'automne, le fossé est épisodiquement bouché par les feuilles des platanes, provoquant l'écoulement des eaux sur la chaussée, accentuant le risque d'aquaplaning et le danger de cette zone accidentogène.
- La visibilité est parfois difficile en

raison de l'alternance de zones d'ombre et de soleil du fait de la succession des arbres en bord de route

En accord avec les services du Conseil Départemental, des travaux d'aménagement sont envisagés avec une aide potentielle du département pour travaux de sécurité s'élevant à 40% du montant des dépenses. Ils

consisteraient à buser le fossé du côté des habitations. Cet aménagement aurait plusieurs avantages : il permettrait d'une part, aux élèves d'emprunter le bas-côté et de ne pas avoir à marcher sur la chaussée et, d'autre part, il éviterait que le fossé soit bouché et déborde.

Malheureusement, après plusieurs relances concernant la demande de subvention déposée en février 2016 pour ces travaux de sécurité, le conseil départemental ne donnait plus suite à cet engagement et finit par répondre par la négative lors d'un entretien téléphonique. Malgré notre demande, nous n'avons reçu aucune réponse écrite concernant ce dossier.

La situation dangereuse ne pouvant persister plus longtemps, Mme le Maire décida de poursuivre ce projet d'aménagement du passage sécurisé des élèves et des piétons de l'Allée des Platanes, malgré le manque de



soutien du conseil départemental projeté lors de la réunion de chantier du début d'année. Mme le Maire et son conseil

ont approuvé le devis de l'entreprise Vizières-Lépinat d'un montant de 19 790 € HT.

La part communale aurait dû s'élever à 11 874.00€ après déduction des 40% de la subvention départemen-



Ne pouvant ignorer les dangers présents, la commune a donc financé la totalité du projet, soit 19 790 €, afin que les travaux commencent en décembre.



## Travaux de voiries:

Plusieurs routes communales ont été refaites par nécessité pour un montant de travaux de 18 057,30 € HT.

EVOLIS 23 a été retenu pour ces travaux de voirie au niveau de la Vieu Creuse, du sentier des Termes, route de la Roche ainsi qu'à la Villatte et au «STOP» de la route de la Martinèche.





# Le Tétarot

## Soutien pour le développement de la gare de la Souterraine et du transport ferroviaire en Creuse

Le Maire expose au Conseil Municipal de Colondannes, la situation d'une gare en voie de disparition et d'un département sinistré. Après délibération, le Conseil Municipal, considérant l'importance du développement de la gare de la Souterraine et du transport Ferroviaire en Creuse, rédige une motion de soutien qui :

- Demande à la SNCF de retirer le projet de télécommande de la gare de La Souterraine. Cette décision aurait de lourdes conséquences pour cette gare. Elle condamnerait le poste de chef de service, emploi stratégique pour la sécurité des usagers et supprimerait la possibilité d'aide à la descente des personnes, et particulièrement le service PSH (personne à situation de handicap) ayant pour conséquence la suppression de 6 emplois.

- Condamne la suppression des postes d'agents circulation (voir exemple de St Sébastien) qui entraî-

nera probablement la suppression des arrêts de trains TER, et peut-être la réduction des heures d'ouverture, voire même la suppression du guichet. Elle aurait aussi des conséquences sur les différents emplois du site (environ 30 emplois).

- Demande que le projet de suppression de deux voies de service ( donc plus de chargement à quai) et de diminuer de 200 mètres l'embranchement Boone Comenor, soit abandonné car il entrainerait l'impossibilité de reprendre une activité FRET.

- Demande que le guichet puisse vendre des billets pour les deux trains Eco (billets vendus uniquement sur internet), sur le train Paris-Toulouse à 11h21 et sur le train Toulouse-Paris à 14h37. Nous demandons également que les tarifs des billets du guichet soit identiques à ceux d'internet afin de faire bénéficier de manière équitable les prestations tarifaires à tous les usagers.

- Demande le rétablissement des arrêts en gare de La Souterraine, du train 3604 à 5h37, l'arrêt du train

3608 à 10h36, l'arrêt du train 3660 à 17h37 dans le sens Toulouse Paris, et l'arrêt du train Paris-Toulouse à 17h20.

- Demande le rétablissement des 2 TGV Brive/Lille aller-retour tous les jours avec arrêt à La Souterraine.

- Demande que le quai impair soit mis aux normes pour une meilleure descente des voyageurs en provenance de Paris, et que ce quai desserve la voie 3 pour des départs de TER depuis cette voie.

- Demande le rétablissement des 2 dessertes aller-retour directes Bordeaux-Lyon via Guéret.

- Demande le maintien des guichets vente du département et du nord de la Haute Vienne, du premier train au dernier train desservant.

- Demande que les 2 dessertes entre Limoges et Felletin soient maintenues, en ajoutant une desserte en milieu de journée.

## Marché de Noël

Une nouvelle association vient de voir le jour dans notre commune

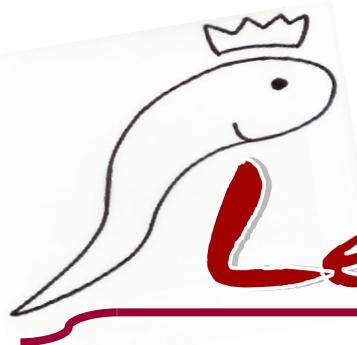


les «Tétarots Animation». Pour leur première manifestation, un marché de Noël a été organisé à la salle des loisirs le dimanche 18

décembre 2016 sur la journée dans une ambiance chaleureuse. Un repas a été proposé le midi sur place par

l'Auberge du Prieuré. Un grand nombre d'articles composait chaque stand comme de la porcelaine, maroquinerie en jean, poterie, bougies, décorations, confitures...etc.

Cette manifestation reçut de nombreuses visites dans une atmosphère conviviale accompagnée de beaucoup d'humour. C'est pour cela que les membres de l'association pensent déjà à l'organisation du prochain marché de Noël qui aura lieu en décembre 2017.



# Le Tétarot

## Réhabilitation du logement au 42 Grande Rue

Concernant la réhabilitation du 42 Grande Rue, l'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 4 novembre 2016, avec une date limite de réception des propositions fixée au 25 novembre 2016.

Après analyse des candidatures et des offres, le conseil municipal retient les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 Démolition-GO-VRD-espaces verts : SAS PENOT et Fils : 39 111,31 € HT
- Lot n° 2 Charpente-couverture-

zinguerie :

- Ent. MARTINET : 19 420,35 € HT
- Lot n° 3 Menuiseries extérieures et intérieures : NAUDON et MATHE Frères 21 847,50 € HT
- Lot n° 4 Plâtrerie-isolation : Sté ALTIPLATRE 7 987,60 € HT
- Lot n° 5 Electricité-chauffage-ventilation : Ets GOUSSAUD 10 456,60 € HT
- Lot n° 6 Plomberie-sanitaire : Ets GOUSSAUD 4 681,46 € HT
- Lot n° 7 Carrelage-faïence : EURL DE MIRANDA 4.187,00 € HT
- Lot n° 8 Peinture : COULEURS

DECO 8 179,40 € HT  
TOTAL HT = 115 871,22 € HT

Le conseil municipal confie la mission de coordination SPS à la SARL CORDIA pour un montant de 1190.00€ HT.

Compte-tenu du nouveau règlement adopté en conseil communautaire, le montant du Fonds de concours sollicité auprès de la communauté de communes du Pays Dunois, ne pourra excéder 20% du montant total HT des dépenses pour cette opération.

## \*\*\*janvier\*\*\*

### Vœux 2017, repas des anciens

Comme chaque année, les vœux du Maire et de la municipalité se sont déroulés dans la salle des loisirs le dimanche 15 janvier à 11h30.

Dans ses vœux, Mme le Maire a exprimé des remerciements envers le conseil municipal toujours actif à ses côtés ainsi qu'aux agents communaux pour leur investissement quotidien au sein de la commune, et à tous ceux qui participent à l'animation et à la vie sur le territoire.

Les habitants de Colondannes assistant à cette cérémonie ont été vivement remerciés de leur présence.

Elle a ensuite rappelé dans son intégralité, les travaux effectués dans le courant de l'année 2016 ainsi que les

événements 2017 à venir, déjà planifiés et portés à la connaissance de la mairie.

Après une pensée pour les personnes empêchées, Mme le Maire convia ses invités à se rapprocher du buffet, afin d'apprécier le verre de l'amitié ainsi que les toasts.

Un repas offert par la commune et confectionné par l'Auberge du Prieuré, a prolongé le climat convivial qui régnait dans la salle.

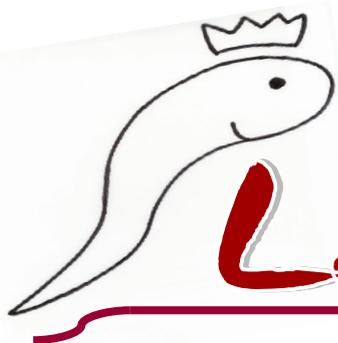
Vanessa, l'aubergiste, prit la parole

pour présenter les plats qui allaient suivre:

- foie gras fait maison et confit d'oignons sur un lit de salade et perles de sirop d'orange
- chapon farci accompagné de son endive braisée et de son fondant de poireaux à la crème sur un fond d'artichaut.
- trio de fromages sur son lit de mâche
- sablé crémeux au gianduja couronné de son mélange d'amandes, noisettes et morceaux d'oranges confites.

La musique battait le rythme des conversations et des pas de danses enchaînés sur le parquet dans une ambiance festive jusqu'en fin d'après-midi.





# Le Tétarot

## Les actualités du Pays Ouest Creuse

### Les actualités du Pays Ouest Creuse

#### **A pied, à cheval, à vélo...L'Ouest Creuse souhaite développer l'offre d'activités de Pleine Nature !**

Le développement des activités de pleine nature relève pour le territoire du Pays Ouest Creuse d'un double objectif : répondre à une demande des touristes et visiteurs mais correspond également à une demande et à des pratique locales des habitants. En effet, les sports et loisirs de pleine nature contribuent au renforcement de la qualité de vie en milieu rural par une offre commune d'activités et d'événements relative aux pratiques tant touristiques que fédérales, éducatives et socio-éducatives.



Le Pays Ouest Creuse, en partenariat avec les communautés de communes et les offices de tourisme s'est engagé dans une démarche de préfiguration des Activités de Pleine Nature, mission confiée au cabinet KIPIK Consulting-e, bénéficiant du soutien financier de la Nouvelle Aquitaine et du programme LEADER Sud Ouest Creuse LEADER.

L'objectif de la démarche engagée est de faire émerger une offre de sports et loisirs de pleine nature

qualifiée définir un plan d'actions opérationnelles. La présentation de la démarche est consultable et téléchargeable en ligne sur <http://www.pays-ouestcreuse.fr/documents/pays-ouest-creuse-1822.pdf> Associations, élus, pratiquants, habitants, vous êtes invités à participer à cette démarche collective autour des activités de pleine nature.

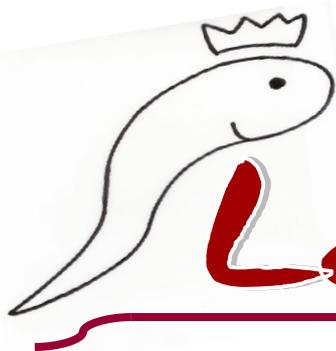
Contact : PAYS OUEST CREUSE, 2 Place emile Parrain, 23 300 LA SOUTERRAINE  
Ellie LESUR, 05 55 89 69 23 [bienvenue@pays-ouestcreuse.fr](mailto:bienvenue@pays-ouestcreuse.fr)

Web : [www.pays-ouestcreuse.fr](http://www.pays-ouestcreuse.fr)



#### **Une mobilisation des élus et des professionnels de santé pour le maintien de l'offre de soins sur le territoire**

Le Pays Ouest Creuse s'est engagé dans une démarche d'accompagnement des professionnels de santé à l'élaboration d'un projet de santé. Cette action a pour objectif de favoriser le maintien et l'accueil de professionnels de santé répondant aux besoins de la population. Après une phase de diagnostic permettant de dresser un état des lieux de l'offre de soins et de la santé sur le territoire, les professionnels de santé (médecins, infirmières, kiné, pédicure, sages femme...) ont été conviés à des séances de travail collectives pour l'élaboration et la formalisation du projet santé. Cette démarche est animée par la Mutualité Sociale Agricole en partenariat avec l'Observatoire régional de la Santé et la Mutualité Française et bénéficie du soutien de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département de la Creuse.



## La mise en œuvre des actions du Plan de Paysage

### Une action de sensibilisation sur l'arbre de bourg

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan de Paysage, le Pays Ouest Creuse s'est associé au CPIE des Pays Creusois, au CAUE de la Creuse ainsi qu'à Nathalie RANJON, jardinière-paysagiste, pour mettre en place une première action sur la valorisation de son patrimoine naturel.

Une demi-journée de sensibilisation intitulée « *L'arbre de bourg : entretien, préservation et mise en valeur* » a ainsi été organisée le lundi 10 octobre 2016 à Saint-Agnant-de-Versillat. Destinée aux élus et aux agents communaux en charge de la gestion et de l'entretien des espaces verts, cette demi-journée a accueilli plus de 20 participants et a mêlé conseils techniques et observation d'arbres remarquables sur les communes d'Azérables, de Saint-Germain Beaupré et de Colondannes.

### Des collaborations avec des établissements de formation sur des problématiques locales liées à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme rural

Le Pays Ouest Creuse travaille sur des partenariats avec des établissements de formation (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand, Lycée Raymond Loewy Pôle Design, IUP de Valorisation du patrimoine à Limoges et Aun) afin de collaborer sur des problématiques locales liées à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme rural : notamment l'écolotissement de Lizières, la restructuration du village de Traslafont à Azat-Châtenet, la revalorisation du centre-bourg de Bazelat, l'aménagement du bourg du Grand Bourg.

Contact : [archi-paysages@pays-ouestcreuse.fr](mailto:archi-paysages@pays-ouestcreuse.fr) – 05 55 89 69 23



## Des dynamiques locales accompagnées par le Groupe d'Action Locale Sud Ouest Creuse LEADER

Les Pays Ouest Creuse et Sud Creusois, réunis au sein du GAL SOCLe (Groupe d'Action Locale Sud Ouest Creuse Leader) couvrant près de la moitié des communes du département, portent ensemble un programme européen LEADER qui vise à « **Construire un territoire attractif et créatif valorisant ses ressources locales** ».

Doté d'une équipe de 3 agents de développement et d'une coordinatrice, le GAL SOCLe est susceptible de soutenir des projets sur 5 axes stratégiques financés par des fonds FEADER (2,4 Millions €):

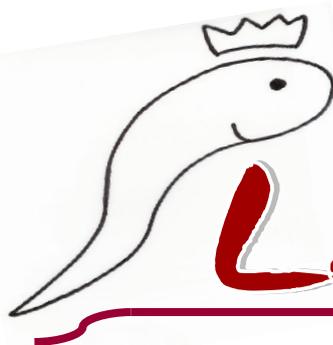
- La mise en valeur à des fins économiques des ressources locales,
- La préservation et la mise en valeur durable des paysages, du patrimoine naturel et le développement des activités et sports de pleine nature,
- Le développement du rayonnement culturel et patrimonial du territoire,
- La promotion du territoire et la structuration de l'activité touristique,
- Le développement des infrastructures, usages et services numériques

L'examen des dossiers est réalisé localement par un Comité Unique de Concertation composé à parité d'acteurs privés et d'élus.

A ce jour, malgré une sélection et un conventionnement du GAL par l'Autorité de Gestion, le GAL ne peut émettre qu'un avis en opportunité sur les dossiers déposés dans l'attente de la possibilité d'engagement des Fonds Européens FEADER LEADER. 36 dossiers ont reçu un avis en opportunité favorable de la part du Comité Unique de Concertation du Groupe d'Action Locale Sud Ouest Creuse

Contact : [animation@leader-socle.fr](mailto:animation@leader-socle.fr) – 05 55 89 69 23

Web : [www.leader-socle.fr](http://www.leader-socle.fr)



# Le Tétarot

## Communauté de communes

**Amélioration de l'habitat privé : du changement dans l'organisation mais une continuité du service assurée...**

Le programme d'amélioration de l'habitat privé multi partenarial « PIG 2 » arrivant à terme en 2015, une étude pré opérationnelle départementale a été menée durant plus d'un an, à la demande de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Elle avait pour but d'analyser les besoins de la population et de mettre en place l'organisation la plus efficace possible pour décliner une politique de l'habitat adaptée aux territoires creusois.

Cette étude, à laquelle étaient associées les partenaires des PIG, a conduit à une organisation départementale avec une déclinaison sectorisée. Ainsi, une équipe pluridisciplinaire composée d'animateurs, de conseillers en économie sociale et familiale, de techniciens du bâtiment et d'assistantes administratives, couvre désormais toute la Creuse. Un animateur est spécifiquement affecté à un secteur : Sabrina Brossat, chargée de mission recrutée par la communauté de communes depuis 2012, a rejoint l'équipe départementale mais continuera à s'occuper des dossiers du Pays Dunois.

Elle se déplace à domicile et accueille aussi au Centre de Ressources « La Palette » 9 place de la Poste à Dun le Palestel, **sur rendez-vous pris au préalable** auprès de la cellule Habitat du Département, lors de permanences qui auront lieu toutes les 3 semaines les mercredis matins de 9 H 30 à 12 H 30. La prochaine permanence est fixée le 25 janvier 2017.

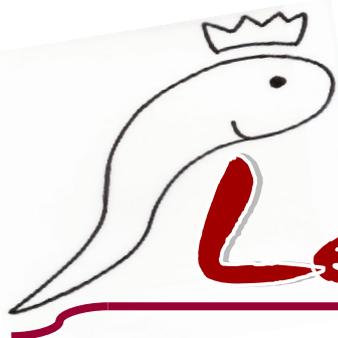
Les travaux aidés sont sensiblement identiques à ceux du précédent programme : travaux lourds (habitat indigne ou très dégradé), précarité énergétique (travaux visant les économies d'énergie) et adaptation à la perte d'autonomie.

Les aides sont soumises à condition de ressources pour les propriétaires occupants.

**La communauté de communes maintient son soutien à l'amélioration de l'habitat privé du Pays Dunois, en apportant un complément d'aide sur les dossiers éligibles.**

**Contact** : Les propriétaires (occupants ou bailleurs) du Pays Dunois, ayant un projet entrant dans les axes de travaux aidés doivent désormais s'adresser dans un premier temps à la cellule Habitat de la Direction de l'Insertion et du Logement (DIL) du Département de la Creuse : tél 05 87 80 90 30.





# Le Tétarot

## Tarifs des photocopies en mairie

Format A4: **0.20€**

Format A4 recto-verso et A3: **0.30€**

Format A3 recto-verso: **0.50€**

## Location de la salle des loisirs

Gratuite pour les associations ayant au moins un membre habitant sur la commune

Associations extérieures: **100€**

Habitants de la commune: **100€**

Habitants extérieurs à la commune: **220€**

\* *Location de vaisselle (par couvert):*

Associations de la commune: gratuit

Habitant de la commune: **0,50€**

Extérieur à la commune: **1,00€**

Caution : **500€**

\* *Participation aux charges:*

**0,40€ /kWh**

\* *Nettoyage de la salle:*

Le nettoyage de la salle peut être fait par les services municipaux pour un forfait de **80€**

\* *Désistement*

En cas de désistement moins de 15 jours avant la date prévue, **30%** du prix de la location sera demandée.

L'état des lieux d'entrée est fait le vendredi entre 12h et 12h30 celui de la sortie le lundi entre 12h et 12h30.

## Tarifs du cimetière

\* *Concessions*

Le prix du mètre carré de terrain du cimetière communal concédé à titre de concession trentenaire s'élève à **51,00€**. Pour les concessions cinquante-annaires, le tarif est de **71,50 €** le m<sup>2</sup>.

\* *Caveau communal*

Les montants d'occupation du caveau provisoire communal sont fixés à :

3 premiers mois: gratuit

De 3 à 6 mois: **25,00 €** par mois

Au-dessus de 6 mois: **51,00€** par mois

L'occupation de ce caveau provisoire est limitée à un an.

\* *Columbarium*

Durées et tarifs d'attribution des cases :

15 ans : **714 €**

30 ans : **1224 €**

50 ans : **1734 €**

\* *Dispersion des cendres*

La taxe de dispersion des cendres dans l'espace aménagé à cet effet dans le cimetière communal est de **41,00 €**

## Tarifs de l'eau

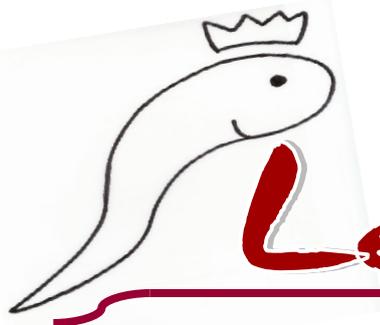
Abonnement annuel : **100.00€**

Consommation:

- tarif été: 1.40€/m<sup>3</sup>

- tarif hiver: de 1 à 100m<sup>3</sup> = 0.75€/m<sup>3</sup>  
<100 m<sup>3</sup> = 0.70€/m<sup>3</sup>





# Le Tétarot



Un souvenir de  
notre commune...

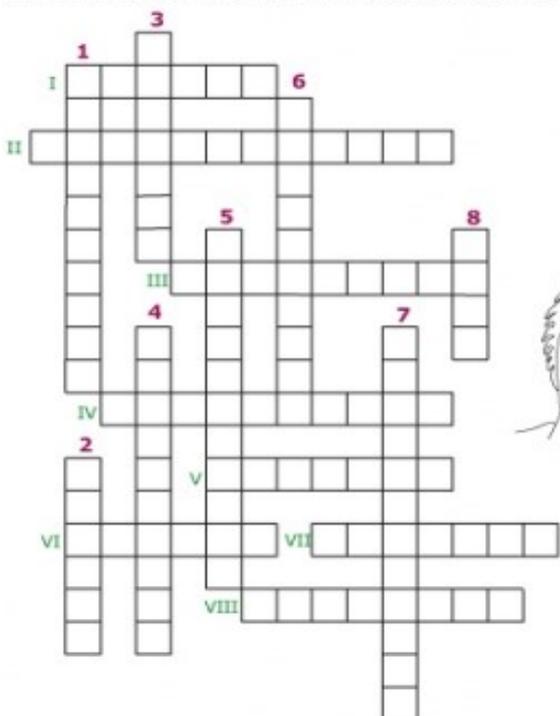
Vers 1962-1963.

Instituteur:  
Camille Nicaud  
Maitresse d'école:  
Camille Brunet

Quels sont ceux qui vont  
se reconnaître?



**MOTS CROISÉS : Des mots de vocabulaire d'éducation civique**



## Définitions:

- 1: Action de signer pour le chef de l'Etat et permettre à la loi d'être appliquée
- 2: Texte écrit par le président ou le 1er ministre et qui a valeur de loi
- 3: Il peut être civique, public, national dans les cas liés à une activité sociale
- 4: Lorsque l'ensemble des citoyens a le pouvoir
- 5: Appartenance à une nation
- 6: Régime politique gouverné par les représentants des citoyens
- 7: Texte fondamental qui organise l'Etat et définit ses grands principes
- 8: Territoire délimité par des frontières et dirigé par un gouvernement indépendant

- I. Fonctionnaire qui représente l'Etat dans un département ou une région, il est nommé par le Premier ministre
- II. Ensemble des ministres qui ont le pouvoir exécutif
- III. Assemblée de député (en France Assemblée nationale et Sénat)
- IV. Modification d'un texte de loi
- V. Système séparant la religion de la société civile
- VI. Document écrit qui précise les droits et les libertés
- VII. Homme ou femme majeur(e) qui a des droits et des devoirs dans l'Etat dont il a la nationalité
- VIII. Citoyen qui veut voter

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE:

Lundi .....9h à 12h  
Mardi.....9h à 12h  
Mercredi .....14h30 à 17h30  
Jeudi .....14h30 à 17h30  
Vendredi .....9h à 12h

### Nous contacter:

tel et fax: 05.55.89.00.36  
mairie.colondannes@wanadoo.fr

